

## AIDER MON AMI POUR SON SEVRAGE AUX OPIACÉS

---

Par Profil supprimé Postée le 04/06/2013 18:14

Voilà mon ami consomme des opiacés depuis 3 mois il avait déjà réussi à arrêter une fois, cette fois je veux l'aider comment peut on établir un planning pour son sevrage (diminution des doses par pallier)? Si il fait une cure de désintoxication est ce que cela apparaîtra dans son casier judiciaire?

---

**Mise en ligne le 05/06/2013**

Bonjour,

Le sevrage d'un opiacé, afin qu'il se passe dans les meilleures conditions, doit être accompagné par un médecin spécialisé. Il décidera, avec votre compagnon, de la façon la plus appropriée de faire les choses. Une cure de sevrage fait partie des choix possibles et ne figurera pas sur son casier judiciaire.

Vous ne pouvez pas, seule, fixer les palliers de diminution, car c'est le rôle du médecin qui accompagnera votre compagnon. Vous pouvez par contre le soutenir dans sa démarche et vous montrer disponible pour parler de ce qu'il vit, ce qui est difficile, ce qui l'est moins... et de cette façon continuer d'avancer ensemble.

Pour obtenir les coordonnées d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie proche de chez vous, n'hésitez pas à nous joindre au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Vous pouvez également effectuer une recherche vous-même via notre rubrique "S'orienter" en renseignant les champs "Domaine --> Toxicomanie" et "Secteur --> Soins".

Cordialement.

---